

# Changement d'IFE : est-ce possible ?

## Comment procéder ?

1. Récupérer son dossier au sein de l'institut de formation en ergothérapie
2. Adresser une demande écrite à la direction de l'institut de transfert, dans lequel l'étudiant souhaite poursuivre sa formation.
3. Adresser une copie de la demande à la direction de l'institut de formation d'origine.

La direction de l'Institut de transfert statue ensuite sur la demande en tenant compte des capacités d'accueil de son institut, et notifie sa réponse à l'étudiant ainsi qu'à la direction de l'institut d'origine. La direction de l'institut de transfert peut éventuellement faire passer un entretien avant de se positionner sur la demande.

La demande de réintégration peut être effectuée dans plusieurs établissements afin de multiplier les chances d'entrer dans un nouvel établissement.

## Comment récupérer son dossier ?

Le dossier de l'étudiant peut être récupéré par une demande de ce dernier adressée au secrétariat de l'IFE. Si l'étudiant rencontre des difficultés à le récupérer, il peut trouver de l'aide sur le site de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

## Quelles sont les pièces à joindre avec le dossier ?

L'étudiant peut joindre à son dossier :

- une lettre de motivation dans laquelle il motive son projet professionnel et explique pourquoi il souhaite reprendre sa formation dans l'IFE en question.

- un CV s'il estime que cela ajoute une plus-value à son dossier, par exemple, dans le cas où il a eu une expérience professionnelle en lien avec la profession, s'il a eu un engagement citoyen, ou tout autre élément qu'il juge nécessaire.

Dans le cas où l'étudiant réalise une demande de changement d'IFE car il a été exclu de son IFE, il est conseillé d'en expliquer la raison directement à la direction des établissements dans lesquels l'étudiant envoie sa demande. Cela ne sert à rien d'essayer de camoufler les antécédents puisque les directions d'institut finiront par être mises au courant.

### **Comment se passe le transfert d'ECTS ?**

Les crédits relatifs aux unités d'enseignement validées dans l'institut d'origine sont acquis à l'étudiant. Il valide dans le nouvel institut les crédits manquants à l'obtention de son diplôme.

### **Nos conseils**

- Dans la limite du possible, il est conseillé de déposer son dossier en personne en se déplaçant directement au sein de l'IFE ;
- Si possible, il est conseillé de prendre rendez-vous avec la direction de l'IFE en question afin de se présenter. Dans le cas contraire, il est conseillé d'appeler l'IFE afin d'établir un contact direct et de répondre aux questions s'il y en a ;
- Le transfert d'institut reste relativement rare ;
- La question du financement est également à prendre en compte puisqu'il n'y a pas le même financement d'un institut à l'autre et d'une région à l'autre. De ce fait, il est plus facile pour l'étudiant de se faire accepter dans un IFE privé pour une situation de transfert d'Institut. Même si cela reste possible de trouver un IFE financé qui accepte l'étudiant et que la région accepte de financer ;
- Il aura de meilleure chance d'avoir des réponses suite à la CAC décidant des redoublements des étudiants déjà présent dans l'institut puisque cela signifie des places libérés dans une promotion.

- Une demande de transfert lors du passage à l'année supérieur sera favorisé car entre les instituts les ECTS peuvent être réparti différemment au sein d'une même année ;
- Un transfert suite à redoublement risque d'être défavorisé car les ECTS non validés dans l'institut d'origine ne correspondent pas forcément à ceux du nouvel institut.

*(Arrêté du 17 avril 2018, Titre II : DE LA FORMATION, Chapitre III : droits et obligations des étudiants, article 53-1)*

*(Arrêté du 5 juillet 2010, Titre I : FORMATION ET CERTIFICATION, article 30)*

**Marine Gosse**  
Vice-Présidente en charge  
de la Défense des Droits  
[vp-defensedesdroits@unaee.org](mailto:vp-defensedesdroits@unaee.org)  
06 76 23 44 90

**Olivier Dujardin**  
Président  
[president@unaee.org](mailto:president@unaee.org)  
06 47 06 06 96